

*Proposition présentée par les députés de la
Commission des affaires sociales:*

*M^{mes} et MM. Ester Alder, Roger Beer, Janine Berberat,
Juliette Buffat, Marie-Françoise de Tassigny, Gilles
Godinat, Mireille Gossauer-Zurcher, Cécile Guendouz,
Pierre Marti, Louiza Mottaz, Rémy Pagani,
Catherine Passaplan, Véronique Pürro, Albert Rodrik
et Jean Rémy Roulet*

Date de dépôt: 12 octobre 2001

Messagerie

Proposition de motion concernant une refonte cohérente du régime des allocations familiales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les attentes de plus en plus grandes à l'égard du système des allocations familiales ;
- les limites qu'impose à de telles ambitions le mode de financement actuel, exclusivement à la charge des employeurs ;
- la complexité du système mis en place par la loi du 1^{er} mars 1996 et ses conséquences tant en ce qui concerne la lourdeur administrative que la mise à l'écart de nombreux bénéficiaires par l'introduction d'un mécanisme de conditions de revenus auparavant inconnu dans les allocations familiales ;
- l'utilité de désenchevêtrer les dépenses en faveur de la formation professionnelle et de l'encouragement aux études d'une part et des

allocations familiales d'autre part dans un souci de transparence et de clarté ;

demande au Conseil d'Etat

de mettre sur pied un groupe d'experts, dont il désigne le président et qui comprend un représentant de la CCGC, un représentant qualifié de l'UAPG, un représentant de la conférence des caisses d'allocations familiales genevoises et un représentant qualifié de la CGAS, afin d'étudier et de faire des propositions concrètes, d'ici septembre 2002, touchant particulièrement :

- les modes de financement du régime, notamment un système paritaire de perception et ses conséquences en matière de gestion des caisses ;
- le retour à une loi exhaustive sur les allocations familiales sans conditions de revenus ;
- toute autre suggestion assurant un système simple, viable et social d'allocations familiales permettant au canton de Genève d'attendre dans la sérénité un éventuel régime fédéral unifié.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Afin d'éviter à l'avenir un travail désordonné aux conséquences lourdes, le Grand Conseil souhaite être saisi d'un projet cohérent permettant d'affronter, à partir d'un texte fiable, les principaux problèmes qui se posent aujourd'hui dans ce domaine.

En effet, les ambitions sociales des uns rejoignent aujourd'hui les soucis de financement des autres. Il s'agit de saisir l'occasion pour essayer de concilier ces deux exigences légitimes.